Pétition

Pour la préservation de nos droits, refusons la casse du dialogue social !

Lancé dans une folle course à la destruction de toute la DGFiP, le directeur général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparations et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants dans les CAP locales, ou les CT locaux par exemple...

La première réaction serait de se dire que cette décision est avant tout l'affaire des syndicats. Mais ce n'est pas cela que la direction a en tête en empêchant les instances de dialogue social de pouvoir correctement travailler.

L'objectif du directeur général est de remettre en causes vos droits !

Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés, voire l'impossibilité, pour vos représentants à défendre vos droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement vos conditions de vie au travail et les missions.

- Sans CAP, il sera bien plus simple pour la direction d'imposer des mobilités forcées, de gérer de manière encore plus opaque les collègues...
- Sans CT, de quelles informations disposerons-nous sur l'avenir de nos missions ?

C'est bien à l'arbitraire des directeurs locaux que l'administration veut vous soumettre ! C'est bien votre voix collective que le directeur général veut étouffer !

A la DGFiP, nous avons été plus de 80 % à voter lors des dernières élections :

ensemble faisons nous entendre aujourd'hui !

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général et exige leur retrait.

Ne les laissons pas faire !

Ne les laissez pas vous retirer vos moyens de défense !

Demain il sera trop tard !

La CGT Finances Publiques vous appelle, dans l'unité la plus large, à signer la pétition pour exiger :

- **le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS ;**
- **et des moyens aux élu.e.s et représentant.e.s des personnels pour accomplir leur mandat et assurer la défense de vos droits.**

Nom	Prénoms	Service	Direction	Signature